



POUR NOUS CONTACTER :

☎ 01 55 80 66 44
sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr

Lionel HAMON
TP CAS ☎ 01-40 33 21 38

Elisabeth VERET
Site Réaumur ☎ 01-55-80-87-08

Nicolas CHAMBON
TP 14/2 ☎ 01-56-53-68-61

Isabelle ELAZZAOU
DIT Montreuil ☎ 01-49-20-55-23

NOS PERMANENCES :

Mercredi Site NDV / ☎ 01.44.50 46 72
sudtresor.752@cp.finances.gouv.fr
1er étage

Lundi Site Réaumur ☎
sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr
Pièce 130 – Mezzanine

BUDGET 2009, réduction d'emplois et Fusion DGI/DGCP :

55 % de départs en retraite non remplacés à la DGFIP :

Explication officielle : c'est rendu possible par la création de la DGFIP

La création de la DGFIP n'impactera pas les suppressions d'effectifs, vous y croyiez ?

**22 septembre 2008
AUDIENCE avec le RGF**

Compte-rendu

La section SUD Trésor RGF a été reçue ce 22 septembre 2008 par Monsieur Conrié, nouveau Receveur Général des Finances depuis le 1^{er} septembre 2008.

En préalable, SUD Trésor a tenu à rappeler ses positions hostiles à la fusion de deux administrations DGCP et DGI, qui n'est qu'une « RGPP aux finances », dans le but de faire des économies budgétaires via des suppressions d'emplois et/ou de missions. C'est pour s'y opposer, et rester vigilant face à ces menaces que les deux syndicats SNUI et SUD ont décidé de la création d'un syndicat unique courant 2009.

L'Union SNUI/SUD réaffirme ainsi ses priorités :

- en terme de garantie et de maintien des effectifs et donc des emplois
- de toutes les missions actuellement exercées à la RGF et de leur renforcement
- des règles de gestion en vigueur (séparations ordonnateur/comptable », assiette/recouvrement)
- en terme immobilier, tant dans la pérennité des sites que des conditions de vie au travail

Ces conditions sont à nos yeux la garantie d'un service public de qualité.

Monsieur le Receveur a rappelé la volonté politique forte actuelle d'aboutir à la fusion, et a précisé d'ores et déjà qu'il ne pourrait pas répondre à toutes les interrogations.

1/ la construction de la nouvelle entité s'inscrit dans le temps, dans un processus long qui ne s'achèverait que fin 2011, avec des opérations « balais » courant 2012.

2/ les règles de gestion du personnel ne seront définies que fin 2009.

Monsieur Conrié affirme que les missions du Trésor Public seront conservées dans le périmètre de la DGFIP, et **qu'à son avis**, il n'y aura pas d'abandon de mission, mais renforcement de leur efficacité grâce aux rapprochement avec les services de l'ex-DGI : il cite la gestion financière aux collectivités locales, la mission Domaine.

Monsieur Conrié ne peut s'engager sur le maintien des effectifs actuels, car il s'agit d'une orientation gouvernementale de processus de réduction d'emplois. Il précise que **c'est au personnel de s'adapter collectivement**, les outils techniques mis à disposition des personnels étant de nature à gagner des points de productivité tout en continuant à restreindre les effectifs.

L'installation des futurs SIP :

La Direction se veut extrêmement rassurante : de bonnes conditions de vie au travail seront apportées à l'ensemble des agents ... sans en préciser ni la forme ni les modalités. Les locaux seront organisés en plateau, avec un bureau pour chacun (on connaît des « plateaux » dans le privé à emplacement variable !). L'**accueil** est réorganisé, tant pour le public que pour les personnels affectés : accueil primaire avec guichet fiscal unique (90% des demandes affirme la Direction), accueil secondaire dans des boxes aménagés, accueil téléphonique et traitement mails, le reste des services constituant le « **back office** ». On connaît cette organisation, souvenez-vous des 6eme, 19eme, etc ...

Les SIP s'implanteront dans les actuels locaux de la DGI, mais Monsieur Conrié reconnaît **une incertitude sur les différents sites** ; certains problèmes d'implantation sont à résoudre, une réunion avec la Direction de la DGFIP est prévue pour affiner ces choix. La « **variable d'ajustement** » pourrait être les brigades de vérification, qui sont actuellement implantées dans les CDI. De plus, les CDI disposent de 14m2 par agent actuellement du fait des suppressions d'emplois.

Le plus gros SIP comptera 90 agents.

La Division Recouvrement :

Elle est destinée **à éclater début 2010** sur les 3 pôles fiscaux :

- St Sulpice (6eme)
- Rue de la Banque (2eme)
- Rue de Londres (9eme)

A la marge, certains aménagements devraient être possibles.

Les Trésoreries Spécialisées

Le pôle fiscal dont va dépendre les trésoreries Amendes n'est pas défini. La Trésorerie RATP restera dans les locaux de la RATP. Aucune information pour les autres.

Pour les autres Trésoreries spécialisées (CAS/CHS/EPL), aucune modification n'est à l'ordre du jour.

[On sait que la Caisse de la Trésorerie des EPL est commune avec celle de la TP Impôts du 14ème...]

Si elles devaient être impactées, ce serait forcément pour mieux ...(!)

Le Département Informatique

Son sort dépendra du résultat du groupe de travail, les CSI étant pilotés en Centrale, le DIT dépendant du TPG. Une préférence se fait sentir pour le pilotage Central.

Le SAU conservera l'intégralité de ses attributions, de l'assistance téléphonique à l'assistance sur poste.

Le Receveur Général des Finances rappelle que l'ensemble des agents du DIT est sous sa responsabilité.

Concernant l'éditique et le façonnage, qui vont être impactés par la mise en route du Centre national d'Edition, le Receveur s'engage à faire appliquer toutes les mesures prévues dans le plan Editique (reconversion professionnelles, garanties financières), et ceci pour **l'ensemble** des agents actuellement concernés par cette mission .

La question sur la pérennité des services liaisons est sans réponse.

Le Receveur rappelle le principe pour les DIT : ne fermer aucun site.